

RAPPORT ANNUEL 2021

CONSEIL DE SANTE ET D'ETHIQUE

Rappel

L'ordonnance sur le Conseil de santé et d'éthique du 18 août 2021 précise la composition, les attributions et le fonctionnement du Conseil de santé et d'éthique (CSE).

Introduction

En 2021, le CSE a poursuivi son travail selon les priorités cantonales définies par les autorités du Service de la santé publique (SSP). A ces priorités, s'est ajouté le traitement de demandes formulées au CSE par des organismes travaillant dans le domaine paramédical et souhaitant obtenir conseils et avis d'ordre éthique face à des problématiques rencontrées.

L'activité du CSE en 2021 s'est ainsi déroulée autour de textes légaux transmis par le SSP et de questions éthiques émanant de la société civile.

Composition du Conseil

Actuellement, le CSE est composée de 8 membres issu.e.s, selon l'ordonnance cantonale, des domaines de l'éthique, de la santé, du droit, des sciences humaines et sociales. Les membres nommé.e.s en 2018 ont renouvelé leur adhésion pour la nouvelle législature 2022 – 2025.

Activités

- Séances

Le CSE s'est réuni à 3 reprises soit en visioconférence soit en présentiel :

- . Le 9 février 2021
- . Le 18 mai 2021
- . Le 26 octobre 2021.

- Thèmes

Les thèmes abordés durant l'année 2021 sont repris ci-dessous en notifiant les principaux débats du CSE. Des éléments complémentaires sont disponibles dans les procès-verbaux.

- ***Nouvelle ordonnance sur les diagnostics in vitro et sur les modifications de l'ordonnance sur les essais cliniques de dispositifs médicaux***

Selon le CSE, les bases légales de ces ordonnances sont un avantage car elles permettent d'avoir une connexion avec le système européen et d'améliorer la sécurité des patient.e.s grâce à un système d'observation plus conséquent la Suisse n'étant pas seule pour contrôler les dysfonctionnements.

En lien avec l'art. 60 sur le système de déclaration dans les hôpitaux, le CSE souligne que ces dernières années les petites institutions (Etablissements médico-sociaux, Centres médico-sociaux, etc.) n'ont pas forcément des solutions de sécurité établies. Ainsi, en Valais, plus de matériovigilance serait nécessaire.

Enfin, concernant l'application de cette ordonnance, le CSE rappelle qu'avec davantage de contrôles des dispositifs médicaux les coûts vont augmenter incluant désormais l'ensemble du matériel utilisé y compris le matériel le plus courant.

De manière générale, le CSE relève qu'il serait nécessaire de s'assurer que dans ces ordonnances, l'humain reste au centre. Le CSE constate que le « consentement éclairé » n'est pas mentionné.

- ***Projet de révision des Directives médico-éthiques de 2008 sur les décisions de réanimation et leurs conséquences***

Le projet de révision a soulevé nombre de questions et a permis de formuler des propositions soumises ensuite au SSP pour renvoi à l'Académie suisse des sciences médicales. Le CSE a signalé que ce projet est de qualité et permet une approche circonstanciée des décisions de réanimation tant au niveau des questions éthiques que des actes médicaux, des procédures et de l'ensemble des acteurs impactés. Dans leur ensemble, les directives sont donc approuvées par le CSE.

Plusieurs commentaires ont cependant été formulés au long des chapitres :

- Le chapitre sur les « Principes éthiques », qui prend appui sur les quatre grands principes éthiques du domaine médical, mériterait selon le CSE une mise en évidence et des indications appropriées dans d'autres chapitres se référant à ces principes.
- Le chapitre sur les « Situations conflictuelles » est traité de façon rapide et avec un certain manque de clarté. Selon le CSE, la forme devrait être travaillée et être au service du contenu pour répondre aux exigences de l'éthique de la communication.

- ***Interruption volontaire de grossesse (IVG)***

En 2020, les données concernant les IVG dans le canton du Valais ont été recueillies en version online avec utilisation du formulaire court proposée par l'Office fédéral de la statistique (OFS). L'ensemble des données concernant les IVG des femmes domiciliées en Valais,

incluant ainsi des IVG se déroulant dans d'autres cantons principalement à l'Hôpital de Rennaz, ont été transmises au CSE.

Il ressort que 350 IVG ont concerné des femmes domiciliées dans le canton du Valais en 2020. Les interventions sont en hausse de 12,9% par rapport à 2019. Plusieurs hypothèses se présentent pour expliquer cette hausse mais il s'agira de suivre ces chiffres sur plusieurs années afin de pouvoir établir des tendances.

Autre élément, durant cette année 2020 le CSE constate à nouveau l'impact de l'hôpital de Rennaz, et celui probable du CHUV pour les interventions complexes, quant au nombre d'IVG enregistré dans le canton de Vaud et à la baisse des interventions en Valais.

- **Autres objets**

- Ordonnance sur le Conseil de santé et d'éthique du 18.08.2021

Une ordonnance a remplacé le Règlement du CSE daté du 5 octobre 2016. L'avis des membres du CSE a été sollicité, diverses propositions ont été émises.

- Flyer « Grossesse imprévue »

L'avis du CSE a été souhaité concernant un nouveau flyer « Grossesse imprévue ».

- Les autres objets concernent des demandes de la société civile.

Bilan

En 2021, la diversité des sujets abordés a permis au CSE de débattre de problématiques qui traversent le domaine de la santé et qui, pour certaines, nécessitent une compréhension des enjeux. La complémentarité des compétences des membres du CSE permet précisément d'aborder ces mandats en bonne connaissance de cause. En sus des thèmes cités, le CSE a abordé des questions liées à la pandémie et a examiné dans ce cadre ses propres attributions en tant qu'organe consultatif en matière de politique et d'éthique de la santé. Ces éléments ont été relayés auprès des autorités du SSP. Il convient d'ailleurs de relever que les conditions de travail du CSE ont été impactées en partie par la pandémie. Ainsi la rencontre annuelle prévue avec les autorités du SSP a eu lieu en bilatérale (Présidente du CSE, Médecin cantonal et Chef de Service) et non avec l'ensemble des membres.

- Comme pour les années précédentes, l'implication des membres du CSE est à signaler dans la participation aux délibérations issues des travaux. Il convient aussi de souligner que l'ensemble des membres nommé.e.s en 2018 poursuit son engagement, gage de conviction.
- Le suivi de mandats, tels le Dossier électronique du patient (DEP) et l'IVG, permettent au CSE de considérer l'avancement des travaux dans ces domaines et d'analyser sur du temps plus long les réalisations et questionnements relatifs à ces problématiques ;

Comme pour 2020, la réactivité des membres du CSE appelé.e.s à fournir un travail préalable de prise de connaissance et d'étude des textes légaux pour parvenir à respecter les délais impartis, est à relever.

La présidente remercie chacune et chacun des membres du CSE pour son engagement.

Marcelle Gay
Présidente du Conseil de santé et d'éthique



Annexes :

Liste des membres du CSE